

LES ORGANISATIONS SYNDICALES

• CSTP/FO • CSIP • O OE TO OE RIMA • SAPOT • SAPOT Fare Rata • SAPOT ONATi •
SAPOT MARARA PAIEMENT

A

**Madame la Présidente Directrice Générale du Groupe de l'Office des Postes et
Télécommunications**

Et

La Direction Générale de la HOLDING OPT

La Direction Générale de « FARE RATA »

La Direction Générale d'ONATi

La Direction Générale de « VINI DISTRIBUTION »

La Direction générale de « PACIFIC CASH SERVICES »

La Direction générale de « MARARA PAIEMENT »

Objet : Préavis de grève

Madame la Présidente Directrice Générale,

Nous déplorons les conditions dans lesquelles la ministre de Tutelle a enfoncé le dialogue social s'agissant des derniers ajustements des dispositions conventionnelles applicables aux personnels du groupe OPT.

Nous avons toujours manifesté de l'intérêt pour un dialogue social, constructif et pertinent, eu égard à la situation du groupe OPT et de tout son personnel.

Nous tenons à vous rappeler avec force que le personnel du groupe OPT ne peut être tenu responsable

- De la dérive du groupe OPT suite à la mise en œuvre du plan « Ambition 2020 » ;
- De la montée exponentielle du coût d'investissements et de maintenance du « SI NOA » à près de 7 milliards Fcfa arrivé à la fin 2028 ;
- Des résultats financiers catastrophiques des filiales Fare Rata, Marara Paiement et ONATi ;
- De l'instabilité de la gouvernance des filiales du groupe OPT ;
- De la faiblesse à agir auprès de votre tutelle pour un cadre réglementaire plus juste ;
- Des décisions d'investissements non rentables imposées au groupe OPT ;
- Du passage « en perte » des créances irrécouvrables (mobile, internet, téléphonie fixe ...) des administrations du Pays, des communes et de l'Etat sur les années 2021/2022 et qui s'étend sur l'exercice 2023 ;
- Et du climat délétère au sein du personnel.

Nous rappelons également avec force que le personnel a toujours manifesté son soutien :

- Aux besoins de financement du pays au moment les plus sensibles ;
- Aux besoins de recrutement de personnels ordonnés par la puissance publique ;
- Aux besoins de détachement de personnels au profit des ministères de l'administration ;
- Aux respects des décisions prises par tous les dirigeants quels que soient leurs bords politiques ;
- Et aux actions constructives pour préserver l'intégrité du groupe.

L'attitude et les directives de la ministre que vous avez évoqué démontrent son mépris à l'égard du personnel du groupe OPT. Aussi, la déclaration faite par cette dernière dans les médias avant la tenue des dernières réunions écoulées, s'agissant des coupes budgétaires à réaliser, est présentée comme un ultimatum. **Cela n'est pas acceptable !**

https://www.facebook.com/watch/live/?ref=watch_permalink&v=856995483126942

<https://www.facebook.com/watch/?v=2783891415098809>

<https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/politique/un-an-du-gouvernement-une-annee-intense-pour-vannina-crolas/>

Il vous appartient d'apporter toute la lumière sur la gouvernance du groupe que vous souhaitez manifester eu égard aux règles qui régissent le rôle de la ministre en charge des affaires de l'Office des postes et télécommunications.

Nous vous rappelons que l'OPT n'est pas une administration et qu'il n'existe aucunement un lien de tutelle « direct » sauf à considérer que votre gouvernance fasse allégeance à votre ministre.

Nous avons pourtant évoqués ensemble des mesures pouvant participer au redressement du groupe et de ses filiales.

C'est donc à ce titre, que les organisations syndicales CSTP/FO, CSIP, O OE TO OE RIMA, OTAHI, SAPOT, SAPOT Fare Rata, SAPOT ONATi & SAPOT MARARA PAIEMENT, soucieuses de la protection, de la défense des intérêts des salariés et de la préservation de leur outil de travail ; appellent les salariés à la mobilisation et à la grève, seuls moyens légaux à leur disposition pour porter les revendications légitimes et communes suivantes :

- 1) **NON** au gel de nos acquis sociaux ;
- 2) Mettre en application la convention commune et son protocole d'application (intégration des salariés dans la nouvelle grille de rémunération, régularisation des 117 agents qui plafonnent dans la grille des salaires ...) ;
- 3) Tenir les engagements pris sur les points validés dans les spécificités à OPT, Fare Rata et ONATi ;
- 4) Conclure l'accord sur les spécificités et Uniformiser la prime d'efficience aux entités OPT, Fare Rata et ONATi ;
- 5) Respecter l'application des dispositions des congés cumulés envers les salariés ayant sollicité ce dispositif avant le 31 décembre 2023 ;
- 6) Intégrer la prime de croissance qui est un avantage individuel acquis, dans le salaire de base ;
- 7) Régulariser les indemnités de congés payés des années 2022 & 2023 (réf. préavis de 07/2019) ;
- 8) Recrutement : autonomie sur les recrutements dans les filiales ;
- 9) Respect des IRP ;
- 10) Rechercher une alternative au SI NOA au vu du coût d'investissements et de maintenance qui perdure dans le temps (perte de CA et de qualité de service auprès de la clientèle, dysfonctionnements chroniques, ambiance délétère ...) ;
- 11) Mettre en place un audit social dans chaque entité suite aux situations de RPS, des nombreuses démissions, du ressenti des salariés sur leur poste de travail (performance, règles et procédures) ;
- 12) Détail du montant cumulé des créances irrécouvrables passées en « perte » depuis 2019 (clients officiels, professionnels, particuliers ...) ;
- 13) Information et impact de la délégation de service public (DSP) télécoms, et postale sur l'organisation générale du groupe (réf. jugement rendu par le Conseil d'État) ;

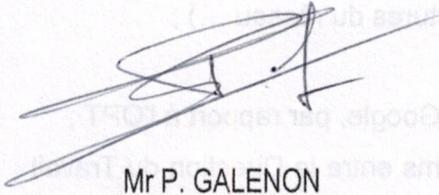
- 14) Absence de stratégie : Présentation des orientations & de la stratégie du groupe « hors PREF » pour l'OPT et ses filiales (bilan des ++100 jours de la PDG) ;
- 15) Octroi des subventions demandées pour Fare Rata, ONATi et MARARA PAIEMENT ;
- 16) Inégalités de couverture du réseau dans les îles par les opérateurs ; l'environnement concurrentiel sur les Télécoms est biaisé (itinérance, infrastructures du réseau ...) ;
- 17) Respect du cahier des charges par les autres opérateurs ;
- 18) Transparence sur la stratégie du Pays vis à vis de l'arrivée de Google, par rapport à l'OPT ;
- 19) Situation des discussions sur la convention sectorielle Télécoms entre la Direction du Travail et les Opérateurs ;
- 20) Non à l'intervention de la Tutelle dans les discussions internes sur les accords d'entreprise car relève **strictement** de la compétence de la PDG (cf. rencontre OS/Tutelle le jeudi 05/10/23) ;
- 21) Absence de feuille de route et objectifs de la ministre de tutelle pour le groupe ;
- 22) Situation de Marara paiement :
 - Mise en place d'un accord d'établissement
 - Autonomie sur les recrutements (réglementations ACPR, surcharge de travail ...) ;
- 23) Situation de VINI DISTRIBUTION :
 - Faire aboutir les travaux de l'accord d'établissement avec de meilleures dispositions en prenant en compte les propositions des IRP
 - Opacité sur l'avenir de VD ;
- 24) Situation de PACIFIC CASH SERVICES :
 - Mise en place d'un accord d'établissement (indemnités de risques, de mission, de panier, assurance, grille de salaire, évolution de carrière, horaires de travail ...)
 - Égalité de traitement entre TOUS les salariés
 - Création des fiches de poste
 - Conditions de travail adaptées (locaux adéquats, vestiaires, EPI adaptés ...)
 - Renfort du personnel (surcharge de travail) ;

A défaut d'être entendu dans les délais du préavis, et ce conformément aux dispositions en vigueur, les organisations syndicales signataires appelleront les personnels à la grève générale pour une durée illimitée, qui prendra effet le **Jeudi 25/07/2024 à 00h** au siège des sociétés, dans tous les établissements filiales et services ainsi que sur tous les sites de travail au siège postale près du parc Bougainville, dans les agences des communes de Tahiti/ Moorea îles du vent, dans les Ateliers et dépôt de Pirae, Motu Uta, à Pamatai, à Mahina, dans les agences dans les îles des différents archipels « Marquises – Tuamotu Gambier - Australes - et dans les Iles sous le vent (Huahine – Raiatea – Taha'a – Bora – Maupiti), sur les différents sites de prestations et des chantiers.

Nous vous prions, de recevoir Madame la Présidente Directrice Générale du groupe de l'Office des postes et télécommunication, l'assurance de nos salutations distinguées.

Papeete le 19 juillet 2024

Pour CSTP/FO



Mr P. GALENON

Pour la CSIP



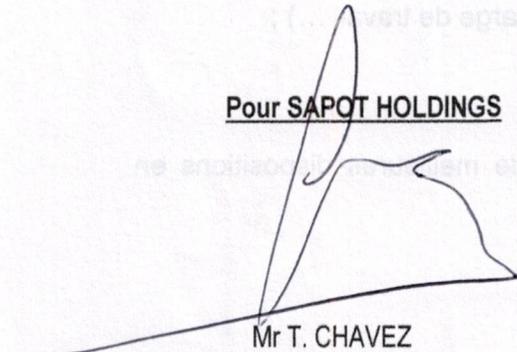
Mr P. TAAROA

Pour O OE TO OE RIMA



Mr. A. TERIINOHORAI

Pour SAPOT HOLDINGS



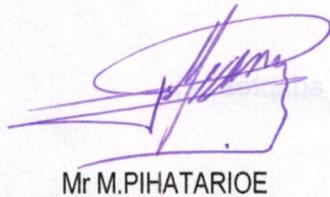
Mr T. CHAVEZ

Pour SAPOT ONATI



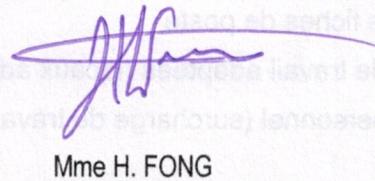
Mme S. PIHATARIOE

Pour SAPOT FARE RATA



Mr M. PIHATARIOE

Pour SAP. Marara Paiement



Mme H. FONG